

Référentiel formation
Sécurité des salariés des Entreprises Extérieures
aux risques des industries
Initiale Niveau 2

Face à face pédagogique : 14 heures

1. Tour de table – Introduction
2. Contexte et enjeux de la sécurité
3. Rôle et missions du titulaire d'un certificat de Niveau 2
4. Evaluation des risques et définition des mesures de prévention/protection
5. Plan de prévention
6. Conclusion
7. Evaluation des connaissances des stagiaires

L'objectif de ce document est de guider les animateurs quant aux thèmes à développer, en précisant pour chacun des thèmes, un objectif et des messages essentiels à transmettre aux stagiaires.

A partir des objectifs de formation, chaque animateur devra créer un contenu pédagogique et les documents correspondants et devra construire ses présentations, exemples, exercices et cas concrets à partir des risques généraux et spécifiques présents chez les industriels donneurs d'ordre, ainsi que des règles de sécurité et des procédures qui y sont pratiquées.

La formation s'articule autour d'une étude de cas :

Cette étude de cas sert le stagiaire et le formateur. Elle est le fil directeur de la formation. Elle permet d'illustrer, de justifier, d'argumenter et de mettre en pratique les approches théoriques développées.

L'étude de cas doit intégrer une phase traitant de l'utilisation des échafaudages basée sur l'annexe du référentiel pour les formations sécurité recyclage niveau 2.

Il devra adapter son discours et ses exemples au niveau et à l'activité prépondérante des stagiaires de son groupe.

L'animateur valorisera la diversité des expériences des stagiaires, pour favoriser la prise de conscience des risques liés à la coactivité. Il devra faire s'exprimer chacun sur sa vision de la sécurité et de la prévention.

L'animateur devra orienter son stage de manière positive, vers la prévention des accidents. Pour cela, il vaut mieux écarter la notion de faute, au profit de la recherche des causes et des responsabilités.

L'animateur veillera particulièrement aux points suivants :

- Utiliser un langage simple
- Etre attentif aux différences de niveaux et de cultures
- Utiliser les retours d'expérience pour illustrer les incidents/accidents
- Utiliser des illustrations (photos, documents, vidéo...) sur des accidents réels et leurs conséquences
- Utiliser des documents tels que permis de travail ou autorisation de travail et procédures en vigueur dans les entreprises.

Présentation des objectifs pédagogiques de la formation initiale Niveau 2 :

- Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels ;
- Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, et les responsabilités civile et pénale ;
- Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de coactivité, et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées ;
- Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection ;
- Acquérir une culture sécurité.

1 – Tour de table - Introduction

(~ 35 à 60 min)

- Présentation du formateur (parcours, expériences,...) ;
- Présentation des stagiaires (activités, fonction, sites d'intervention,...) ;
- Nécessité de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation Niveau 2 par rapport au Niveau 1 ;
- Discussion collective sur les acquis du Niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires ;
- Présentation des objectifs de la formation ;
- Présentation du programme de la formation ;
- Organisation pratique de la formation.

2 – Contexte et enjeux de la sécurité

(~ 3h à 3h30)

- L'accident du travail et la maladie professionnelle :
 - Les définitions ;
 - Les statistiques récentes ;
 - Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions,...
 - L'analyse d'accident et sa nécessité (ex : arbre des causes, 5M, etc.) et exercice pratique ;
 - Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile.
- Le contexte réglementaire :
 - Les principes généraux de la prévention ;
 - L'évaluation des risques et le document unique ;
 - La réglementation relative à l'intervention des EE (plan de prévention, etc.) ;
 - Les différences entre le PPSPS et le plan de prévention ;
- La responsabilité pénale :
 - La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques ;

- La délégation de pouvoirs ;
 - Les principaux délits ;
 - Les sanctions ;
 - Quelques exemples de jurisprudence.
- Les acteurs internes et externes de la sécurité (CHSCT, Inspection du Travail, Services de Santé au Travail, CARSAT, DREAL, Service sécurité interne à l'EU, etc.).

3 – Rôle et mission du titulaire d'un certificat de Niveau 2 (~ 1h30 à 2h)

- Identifier son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice ;
- Préparer et organiser le travail :
 - L'inspection commune préalable ;
 - Le plan de prévention ;
 - Les autorisations de travail et permis associés ;
 - Les consignes et modes opératoires, notamment la consignation / déconsignation.
- Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail, modes opératoires...
- Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE ;
- Être réactif à tout changement de la situation de travail :

Faire comprendre au stagiaire que, s'il constate lui-même ou est informé par son équipe d'une « situation dégradée » (situation de travail non-conforme à la situation initiale), il doit reprendre l'analyse des risques, et prendre une décision selon deux cas :

 - Je peux corriger la situation, je la corrige, je transmets les nouvelles informations à mon équipe et je continue le travail,
 - J'ai besoin d'aide extérieure pour réduire le risque. J'arrête le travail. Je me mets et je mets les autres en situation de sécurité. J'informe l'entreprise utilisatrice et je définis avec elle les actions correctives.
- Savoir réagir face au droit de retrait devant danger grave et imminent.

4 – Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection (~ 2h30 à 3h)

- Identifier des risques et moyens de prévention à partir de cas illustrés (photo, film, dessin, etc.) ;
- Exposer une méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples ;
- Etude(s) de cas : évaluation des risques complète avec participation et mise en situation ou jeu de rôles.

Les différentes familles de risques du programme N1 devront être revues au travers des exemples et des études de cas. Le support remis au stagiaire listera tous ces risques et les moyens de prévention et de protection associés.

5 – Plan de prévention

(~ 2h30 à 3h)

- Identifier des situations **de coactivité** et moyens de prévention associés à partir de cas illustrés (photo, film, dessin, etc.) ;
- Expliquer l'analyse de l'inspection commune, la rédaction du plan de prévention et des permis associés à l'aide d'exemples ;
- Etude(s) de cas : rédaction complète d'un plan de prévention et d'une autorisation de travail avec participation et mise en situation ou jeu de rôles.

6 – Conclusion

(~ 10 à 15 min)

Rappeler l'importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques.

Rappeler son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir être.

Rappeler la règle d'or.

Règle d'or : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail »

7 – Évaluation des connaissances des stagiaires

(~ 1h15 + 30 min de correction)

Évaluation individuelle des connaissances, puis explication des réponses de manière collective.

Ce chapitre sera traité ultérieurement avec les organismes retenus.

ANNEXE concernant le travail sur les échafaudages (extrait de la recommandation R408)

Chaque opérateur travaillant sur échafaudage doit être capable de suivre les règles suivantes :

- **Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage**
- ★ Utiliser les tours d'accès, les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveau et refermer les trappes après utilisation
 - **Respecter les limites de charges**
- ★ En cas de stockage de matériaux, respecter les limites de charges des planchers d'échafaudages.
 - **Maintenir l'échafaudage en sécurité**
- ★ Prendre des mesures de sécurité compensatoires lorsque les mesures de protection collectives ont été déposées
- ★ Veiller à remettre en place aussitôt que possible les mesures de protections collectives qui ont été déplacées
- ★ **NOTA ANFAS** : Par le biais de personnes compétentes au montage d'échafaudage.
 - **Tenir compte de la co-activité sur les chantiers**
- ★ Veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinants (chutes d'objets, effondrement de charges)
 - **Signaler les situations dangereuses**
- ★ Informer le responsable du chantier
 - Savoir réagir en cas de danger immédiat